Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 10/06/2025

LES DAHLIAS Intermarché rappelle MAQUEREAU



- Noms des modèles ou références concernés : **MAQUEREAU VRAC**
- Marque : **SANS**
- **Lot 351360260 Date limite de consommation 22/05/2025**
- Conditionnements : **VENDU AU RAYON TRADITIONNEL**
- Date début/fin de commercialisation : **du 20/05/2025 au 21/05/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **LANDRES**
- Distributeurs : **INTERMARCHE LANDRES**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **HISTAMINE**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
 Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **dimanche 22 juin 2025**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre